

Décision portant proclamation des résultats des élections renouvelant les représentants des doctorants au conseil de l'école doctorale science de la vie et de la santé de l'université de Bordeaux

Vu le code de l'éducation, et notamment ses articles L.712-2, L 713-1 ;

Vu l'arrêté du 25 mai 2016 relatif à la formation doctorale ;

Vu les statuts de l'université de Bordeaux ;

Vu les statuts de l'école doctorale science de la vie et de la santé ;

Vu la décision portant organisation des élections des représentants des doctorants au conseil de l'école doctorale Sciences de la Vie et de la Santé de l'université de Bordeaux ;

Considérant que le scrutin a eu lieu du vendredi 17 novembre 2023 à 9h00 au mercredi 22 novembre 2023 à 17h00

Le Président de l'université de Bordeaux

DECIDE

Elections des usagers

Article 1. Scrutin relatif à l'élection des doctorants

Article.1.1

A la suite de la candidature de Madame FORNANI Claudia, les usagers de l'école doctorale sciences de la vie et de la santé se sont prononcés comme suit :

Nombre de votants : 54

Nombre de bulletins blancs ou nuls : 14

Nombre de voix pour : 40

Nombre de voix pour : 40

Article.1.2

A la suite de la candidature de Monsieur COUDERC Yoni, les usagers de l'école doctorale sciences de la vie et de la santé se sont prononcés comme suit :

Nombre de votants : 54

Nombre de bulletins blancs ou nuls : 14

Nombre de voix pour : 40

Nombre de voix pour : 40

Article.1.3

A la suite de la candidature de Madame FAYAD Rim, les usagers de l'école doctorale sciences de la vie et de la santé se sont prononcés comme suit :

Nombre de votants : 54

Nombre de bulletins blancs ou nuls : 14

Nombre de voix pour : 40

Nombre de voix pour : 40

Article.1.4

A la suite de la candidature de Monsieur MORTESSAGNE Pierre, les usagers de l'école doctorale sciences de la vie et de la santé se sont prononcés comme suit :

Nombre de votants : 54

Nombre de bulletins blancs ou nuls : 14

Nombre de voix pour : 40

Nombre de voix pour : 40

Article.1.5

A la suite de la candidature de Madame THIBAUT Chloé, les usagers de l'école doctorale sciences de la vie et de la santé se sont prononcés comme suit :

Nombre de votants : 54

Nombre de bulletins blancs ou nuls : 14

Nombre de voix pour : 40

Nombre de voix pour : 40

Article.1.6

A la suite de la candidature de Monsieur GAUVRIT Théo, les usagers de l'école doctorale sciences de la vie et de la santé se sont prononcés comme suit :

Nombre de votants : 54

Nombre de bulletins blancs ou nuls : 14

Nombre de voix pour : 40

Nombre de voix pour : 40

Article.1.7

A la suite de la candidature de Madame DANIEL Eloïse, les usagers de l'école doctorale sciences de la vie et de la santé se sont prononcés comme suit :

Nombre de votants : 54

Nombre de bulletins blancs ou nuls : 14

Nombre de voix pour : 40

Nombre de voix pour : 40

Article.1.8

A la suite de la candidature de Monsieur GARCIA RUIZ Juan, les usagers de l'école doctorale sciences de la vie et de la santé se sont prononcés comme suit :

Nombre de votants : 54

Nombre de bulletins blancs ou nuls : 14

Nombre de voix pour : 40

Nombre de voix pour : 40

Article.1.9

A la suite de la candidature de Madame RICCI Daria, les usagers de l'école doctorale sciences de la vie et de la santé se sont prononcés comme suit :

Nombre de votants : 54

Nombre de bulletins blancs ou nuls : 14

Nombre de voix pour : 40

Nombre de voix pour : 40

Article.1.10

A la suite de la candidature de Madame PERIGNON Léana, les usagers de l'école doctorale sciences de la vie et de la santé se sont prononcés comme suit :

Nombre de votants : 54

Nombre de bulletins blancs ou nuls : 14

Nombre de voix pour : 40

Nombre de voix pour : 40

Article 2. Résultats de l'élection des doctorants

Article 2.1

Sont proclamés élus en qualité de représentants des doctorants au sein du conseil de l'école doctorale Sciences de la vie et de la santé :

Titulaires

- Madame FORNANI Claudia
- Monsieur COUDERC Yoni
- Madame FAYAD Rim
- Monsieur MORTESSAGNE Pierre
- Madame THIBAUT Chloé

Suppléants

- Monsieur GAUVRIT Théo
- Madame DANIEL Eloïse
- Monsieur GARCIA RUIZ Juan
- Madame RICCI Daria
- Madame PERIGNON Léana

Article 2.2

Les doctorants de l'école doctorale science de la vie et de la santé sont élus représentants au conseil à compter du 23 novembre 2023 et pour une durée de 1 ans (selon statut) soit jusqu'au 22 novembre 2024.

Article 3. Exécution

Le directeur général des services de l'université de Bordeaux est chargé de l'exécution de la présente décision.

Article 3. Publication

Cette décision sera transmise au chancelier des universités d'Aquitaine. Elle sera publiée conformément aux dispositions relatives à la publication des actes à caractère réglementaire de l'université de Bordeaux.

Fait à BORDEAUX, le 23 novembre 2023

Dean LEWIS
Président de l'université de Bordeaux

Par délégation
Julien ROPIQUET

